



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mardi 27 septembre 2022**, à 14h00 heures, Salle des commissions de la Maison de l'Habitat et du Territoire, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

**Au titre du Collège Public - 13 présents, 11 voix délibératives**

SONT PRÉSENTS :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>ALIZANT Stéphanie</b>	ONF
<b>BARBAUX Marc</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>BLERON Laurent</b>	LERMAB
<b>BOURDON Claude</b>	Conseil Départemental des Vosges
<b>DESVERNES Yves</b>	Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest
<b>FOURNIER Michel</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>GAILLOT Thierry</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>HAULLER Pascal</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>LEMESLE Christophe</b>	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
<b>MARCOT Véronique</b>	Communauté d'Agglomération d'Epinal
<b>MICHEL Lucette</b>	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
<b>ROUSSEL Alain</b>	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
<b>XOLIN Gérard</b>	ENSTIB

**Au titre du Collège Privé – 10 présents, 3 procurations, 12 voix délibératives**

SONT PRÉSENTS :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>CHOSEROT Philippe</b>	Association des Communes Forestières
<b>DEFAIX Thierry</b>	EHP Roville-aux-Chênes
<b>LECOMTE Jean-François</b>	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges
<b>MICHEL Jean François</b>	Association Saône Lorraine
<b>MUNIERE Jean-Luc</b>	Association « Aux sources de la Saône et Meuse »
<b>PIRODDI Béatrice</b>	Chambre des métiers et de l'Artisanat des Vosges
<b>RELION Francis</b>	Association Saône Lorraine
<b>SAUNIER Lydie</b>	Chambre d'Agriculture des Vosges
<b>THOMAS Raymond</b>	EGD
<b>TRIBOULOT Pascal</b>	FIBOIS Grand Est

#### ONT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur **EYMARD Philippe** (Critt Bois – collège privé) donne procuration à Monsieur **DEFAIX Thierry** (EHP Rôville aux Chênes),
- Monsieur **BARBIER Jean-Michel** (FPTP88– collège privé) donne procuration à Monsieur **THOMAS Raymond** (Epinal – Golbey Développement),
- Monsieur **PETIT Julien** (Forêt et Bois de l'Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **LECOMTE Jean-François** (Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges),

#### SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>ARNOULD Nicole</b>	<i>PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges</i>
<b>CHOLEY Bertrand</b>	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
<b>DESTRIGNEVILLE Hervé</b>	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
<b>DULOT Frédéric</b>	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
<b>LECLERC Simon</b>	<i>Conseil Département des Vosges</i>
<b>MEAUSSONE Pierre-Jean</b>	<i>LERMAB</i>
<b>NEGRIGNAT Catherine</b>	<i>CRPF</i>
<b>OZCELIK Mustafa</b>	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
<b>TAVERNIER Christine</b>	<i>Office du tourisme de la CAE</i>
<b>THIEBAUT Maxime</b>	<i>Office du Tourisme de la CAE</i>
<b>THIERY François</b>	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
<b>TRIBOULOT Franck</b>	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
<b>VILLEMIN Yannick</b>	<i>PETR, Pays d'Epinal Cœur des Vosges</i>
<b>VILMAR Patrick</b>	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
<b>VITU Cyril</b>	<i>CRPF</i>

Au titre du Collège Privé

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>AUBRY Jacques</b>	<i>Association des communes forestières</i>
<b>BARLIER Aude</b>	<i>EGGER</i>
<b>BLOT Arnaud</b>	<i>Abattoir Adéquat</i>
<b>BORENS Michel</b>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</i>
<b>CONTAL Alain</b>	<i>Critt Bois</i>
<b>EL AINANI Tarik</b>	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges</i>
<b>GREVISSE Delphine</b>	<i>Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics</i>
<b>HOUILLON Bruno</b>	<i>CMA des Vosges</i>
<b>HOUOT Angélique</b>	<i>CAPEB</i>
<b>JACQUET Alain</b>	<i>Forêt et Bois de l'Est</i>
<b>KIHL Lorraine</b>	<i>Epinal – Golbey Développement</i>
<b>LACROIX Jean-Louis</b>	<i>Comice Agricole de Rambervillers</i>
<b>MATHIEU Patrick</b>	<i>CAPEB</i>
<b>PERRIN Roger</b>	<i>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</i>
<b>RAJOIE Stéphanie</b>	<i>Chambre d'Agriculture des Vosges</i>
<b>REID Guido</b>	<i>EGGER</i>
<b>SCHWALM Laurence</b>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</i>
<b>SIMMER Cyrille</b>	<i>EHP Rôville-aux-Chênes</i>
<b>SIMMONIN Stéphane</b>	<i>Association du Comice Agricole</i>
<b>SPIGELHALTER Patrice</b>	<i>Association « Aux sources de la Saône et Meuse »</i>
<b>THIS Kimberly</b>	<i>Abattoir Adéquat</i>

## SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
<b>VOTANTS PRÉSENTS</b>	11	9	<b>20</b>
<b>PROCURATIONS</b>	0	3	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>23</b>

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres présents dans ce Comité de Programmation se sont engagés à :

- Informer le Président du Comité de Programmation dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard de l'opération,
- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de consultation écrite du Comité de Programmation sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt,
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au Comité de Programmation,
- Et ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

## VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins <b>50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante</b> sont présents au moment de la séance	<b>16</b>	<b>23</b>
Au moins <b>50% des membres</b> votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au <b>collège privé</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

**Assistent également à la réunion :**

AUBERT Patricia, Responsable administratif et financier, PÉTR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 MICHEL Sylvain, Directeur du PÉTR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PÉTR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
 VARIS Katy, Chargée de mission Europe, Conseil Départemental des Vosges

**Est excusée :**

HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

**Documents annexés au présent compte-rendu :**

1. Support de présentation du Comité de Programmation du 27 septembre 2022.

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur Christophe LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer\*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représentée et les voix privées sont majoritaires.

*\* Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

**À 14h00, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.**

Le quorum est atteint en début de séance et, est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation (par dérogation, et afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt, si des participants ne prennent pas part au vote, le quorum reste valable).

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 14 juin 2022). Aucune question ou objection n'est formulée. Sans remarque des participants, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur Christophe LEMESLE présente **l'ordre du jour**, à savoir :

- Préambule
- Contexte de consommation de l'enveloppe et état d'avancement des dossiers
- Notation de projets soumis à un avis d'opportunité
- Validation de projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
- Questions diverses et dates des prochains COPRO

## **1. Préambule**

### **a. Accueil de nouveaux membres au sein du Comité de Programmation**

À la suite d'un changement de nomination au sein des représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, Monsieur Tarik EL AINANI est le nouveau membre suppléant.

Monsieur Gérard XOLIN a été nommé membre titulaire pour représenter l'ENSTIB suite à sa nomination en tant que directeur de l'école d'ingénieur.

Enfin, Monsieur Christophe LEMESLE indique qu'un suppléant a été nommé pour le Comice Agricole, il s'agit de Monsieur Stéphane SIMONIN.

Le Comité de programmation valide la modification de la composition du comité de programmation devant être notifiée à l'Autorité de gestion.

## b. Etat d'avancement de consommation de l'enveloppe au regard des objectifs fixés par l'Autorité de Gestion

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que l'équipe LEADER a opéré une remise à plat de la programmation, et que dans cet objectif, de nombreuses relances ont été faites. A ce titre, l'engagement a été respecté conformément aux éléments rappelés lors du Comité de Programmation du 14 septembre 2021, à savoir la formalisation d'un état clair de chaque dossier inscrit dans la programmation LEADER. Il insiste sur le fait que le retour des pièces demandées par le GAL dans les délais impartis est important, compte-tenu du retard pris par le GAL vis-à-vis de l'ensemble de la programmation. Il précise également que cet état d'avancement est présenté désormais lors de chaque Comité de Programmation.

Madame Marie VAXELAIRE présente un graphique montrant les objectifs de consommation de l'enveloppe restante pour la fin de programmation en termes d'engagement et de paiement. Elle indique les éléments de consommation actuels du GAL en précisant les projets concernés.

Avec le détail des projets présentés ci-dessus en Comité de Programmation, les objectifs en termes d'engagement et de paiement de l'enveloppe LEADER sont respectés pour la période juin 2021- juin 2022 et les états prévisionnels de consommation pour la période juin 2022 – juin 2023 devraient permettre de respecter les objectifs assignés pour juin 2023.

Monsieur Christophe LEMESLE insiste sur la nécessité pour les porteurs de projet de respecter ce calendrier et donc de fournir les pièces attendues. Sans cela, le dossier ne pourra être maintenu dans la programmation car considéré comme non mûre.

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.



## 2. Présentation et notation de 13 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

<b>NUMÉRO 1</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> « Les traces d'Addi Bâ » <b>Porteur de projet :</b> Association du Château Vert <b>Fiche action concernée :</b> N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales <b>Présentation :</b> Monsieur Etienne GUILLERMOND
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b> 35 590,00 € HT <b>FEADER sollicité</b> 21 881,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Evénements et animations	22 890,00 €
Panneaux	6 400,00 €
Vidéo	2 000,00€
Communication	4 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 590,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement Association	3 559,00 €
CR Grand Est	3 000,00 €
CCVCSO	1 000,00 €
Communes (Tollaincourt, Villotte, Sauville, Lamarche, Romain aux bois, La Vacheresse)	2 150,00 €
CD 88	3 000,00 €
Autres (ONACVG, Légion d'Honneur)	1 000,00 €
LEADER	21 881,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 590,00 €</b>

Présentation du projet
<p>2023 est l'année anniversaire des 802 ans du maquis de la Délivrance dont Addi Bâ est une figure singulière de la résistance. L'objet du projet est de mettre un place un parcours historique qui permettra de découvrir le site du maquis et de mettre en œuvre 5 évènements tout au long de l'année pour mettre en avant le maquis et le personnage d'Addi Bâ. Les évènements prendront différentes formes : défilé, vidéomapping, escape game, marche, exposition, conférences...</p>
Remarques
<p>Madame Lydie SAUNIER demande comment est envisagée la pérennité du projet après l'année anniversaire de 2023 ? Monsieur Etienne GUILLERMOND répond, que la mise en place de panneaux d'information sur le parcours historique est définitive. Un livret sera également conçu et ainsi les personnes désireuses de se rendre sur le maquis pourront trouver les informations sur ce livret et sur</p>

<p>les panneaux d'informations du circuit. Les Offices du Tourismes seront également des relais pour communiquer sur ce site historique.  Monsieur Jean François MICHEL demande si les panneaux utilisés pour le circuit seront en bois local ?  Monsieur Etienne GUILLERMOND répond que les devis sollicités ont été fait auprès d'entreprises vosgiennes.</p>					
<b>Conflit d'intérêt</b>					
<i>M. Jean-Luc MUNIERE quitte la salle et ne prend pas part à la notation.</i>					
<b>Synthèse de la sélection</b>					
-					
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 22 dont 11 du collège public et 11 du collège privé  Abstention :0  Nombre de voix exprimés : 22 soit Nombre de votants :23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 1 et moins le nombre d'abstention : 0  Pour : 22  Contre : 0</p>				
<b>NOTE</b>	<b>15,18/20</b>				
<table border="1" style="width:100%"> <thead> <tr> <th style="width:50%">Avis</th> <th style="width:50%">Montant FEADER attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Favorable  <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve  <input type="checkbox"/> Reporté  <input type="checkbox"/> Défavorable </td> <td>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</td> </tr> </tbody> </table>		Avis	Montant FEADER attribué	<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
Avis	Montant FEADER attribué				
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier				

<b>NUMÉRO 2</b> - NOTATION -	<p><b>Projet</b> : Investissement dans une cave d'affinage dans le cadre de la structuration d'une filière de fromages produits à partir de lait bio certifié « lait de foin »  <b>Porteur de projet</b> : GIE Biotop du Val de Saône  <b>Fiche action concernée</b> : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales  <b>Présentation</b> : Messieurs Alain GERARD et Etienne THIEBAUT</p>
<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	117 200,00 € (dont 35 000€ éligible à LEADER)
<b>FEADER sollicité</b>	25 200,00 €

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES HT</b>	
Isolation sols	7 500,00 €
Béton sols	10 000,00 €
Réseaux	5 000,00 €
Accessoires (portes, ventilation...)	7 500,00 €
Electricité / froid	5 000,00 €
Panneaux froid	40 000,00 €
Equipement rack fromage	27 200,00 €
Manutention	5 000,00 €
Matériel de transformation	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 200,00 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
Autofinancement GIE	3 500,00 €
AMI « protection de la ressource en eau »	68 560,00 €
LEADER	25 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 200,00 €</b>

<b>Présentation du projet</b>	
<p>Mise en place d'une cave d'affinage collective sur la commune de Relanges dimensionnée pour 500 000L de lait transformé / an. Cela permettra d'affiner les meules de fromage à pâte pressée dans un objectif de qualité dans l'assiette par le biais de lait bio labelisé « lait de foin ». La distribution des produits finis se fera dans les réseaux Fermes vertes ainsi que dans les magasins de producteurs locaux.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Mme Lydie SAUNIER demande comment sera organisée la commercialisation ? Le porteur de projet répond qu'à terme la commercialisation sera faite par le biais de grossistes. Il précise également que ce projet est réalisé en partenariat avec l'INRAE de Mirecourt.</p> <p>M. Thierry DEFAIX demande pourquoi ce type de fromage a été choisi ? Le porteur de projet répond que ce lait est sécurisé et qu'il est prédisposé pour les pâtes pressées cuites avec un affinage long. C'est également un créneau qui n'est pas très courant ni très développé dans la transformation et la commercialisation de fromages.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
-	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé            Abstention : 0            Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0            Pour : 23            Contre : 0</p>
<b>NOTE</b>	<b>16,17/20</b>

<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</p>



<b>NUMÉRO 3</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Installation d'une vitrine pour l'aménagement d'un espace de vente <b>Porteur de projet :</b> SAS ferme la Blonde <b>Fiche action concernée :</b> N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales <b>Présentation :</b> Monsieur Patrick THOMAS	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	39 478,00 €
<b>FEADER sollicité</b>	28 350,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Vitrine de vente	39 478,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 478,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	28 350,00€
Autofinancement	7 978 ;00 €
CR Grand Est (Amélioration du cadre de vie)	3 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 478,00 €</b>

Présentation du projet	
<p>Actuellement, la SAS Ferme de la Blonde possède déjà un atelier de transformation de produits carnés, situé à Fauconcourt, à proximité du GAEC de la Nove, fournisseur principal de l'outil (viande bovine), trop petit et inadapté à la demande grandissante de production, de transformation et de vente en circuit court. Partant de ce constat, la SAS a travaillé sur un projet de création et donc de construction d'un nouvel atelier de transformation plus grand et mieux situé afin de permettre la croissance de l'activité, que ce soit via la production ou la vente. Ce nouvel atelier permettra alors de répondre à la demande grandissante de la restauration collective - l'outil étant actuellement l'un des principaux fournisseurs de la plateforme Agrilocal88 - tout en pouvant se permettre de proposer une gamme de prestation de service complète à l'égard de producteurs du territoire. <b>La demande de financement ne concerne que la vitrine de vente.</b></p>	
Remarques	
Conflit d'intérêt	
Synthèse de la sélection	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants :23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 23 / Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>14,41/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 4</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Réalisation d'un diagnostic pour l'établissement d'un schéma d'accueil touristique en forêt <b>Porteur de projet :</b> Commune d'Epinal <b>Fiche action concernée :</b> N°3 – La filière forêt-bois de l'amont forestier à l'aval industriel <b>Présentation :</b> Messieurs Denis HARPIN et Franck BLANCHARD	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	50 000,00 €
<b>FEADER sollicité</b>	40 000,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Réalisation d'un diagnostic	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	40 000,00 €
Autofinancement commune	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>

Présentation du projet
<p><b>Un schéma d'accueil du public en forêt : pourquoi ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à une même table les acteurs de la forêt (gestionnaires, usagers, propriétaires, institutionnels, associations)</li> <li>• Créer un espace permanent de concertation et un organe co-décisionnaire</li> <li>• Prendre en compte le contexte péri-urbain de la forêt et les opportunités en faveur des mobilités douces (ville en transition)</li> <li>• Protéger la ressource naturelle bois (identité locale)</li> <li>• Orienter / influencer la gestion sylvicole future (révision des aménagements forestiers)</li> <li>• Définir des zones de quiétude</li> <li>• Améliorer l'accueil</li> <li>• Maitriser les pratiques inadaptées en forêt</li> <li>• Mieux communiquer avec les publics (offre touristique, gestion forestière, partage de résultats d'enquête...)</li> </ul>

Remarques	
M. Pascal TRIBOULOT s'interroge sur la place qui sera donnée à la production et l'exploitation forestière dans les ambitions de ce projet. Monsieur Denis HARPIN répond que la forêt ne sera pas sanctuarisée. L'enjeu est précisément d'équilibrer les usages. Les pratiques d'exploitation seront adaptées afin d'être respectueuses.	
Conflit d'intérêt	
<i>Madame Stéphanie ALIZANT et Monsieur CHOSEROT quittent la salle et ne prennent pas part au vote.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 21 dont 10 du collège public et 11 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 21 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 2 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 21 Contre : 0
NOTE	<b>14,90/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 5</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Sensibilisation, mise en valeur et protection des éléments remarquables du patrimoine local <b>Porteur de projet :</b> Commune de Trémonzey <b>Fiche action concernée :</b> N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales <b>Présentation :</b> Mesdames Nadine ROBERT et Sylvie BERGER	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	15 145,00 €
	<b>FEADER sollicité</b>	12 116,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Restauration palis	6 245,00 €
Restauration calvaires	3 900,00 €
Communication	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 145,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	12 116,00 €
Autofinancement Commune	3 029,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 145,00 €</b>

Présentation du projet	
<p>Projet de sensibilisation, mise en valeur et protection des éléments remarquables du patrimoine local communal en application de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme. Ce projet se décompose en 3 aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation du territoire par les habitants par le biais d'ateliers, d'intervention en milieu scolaire...</li> <li>- Protéger de manière durable, sensibiliser et favoriser le potentiel touristique, culturel du territoire par l'inscription des patrimoines identifiés dans le PLU de la commune et création d'outil de communication à destination des publics qui seront diffusés par les OT, le CIAP du PETR...</li> <li>- Mise en valeur des éléments remarquables par la restauration d'éléments en péril identifiés dans le PLU</li> </ul>	
Remarques	
<p>Monsieur Jean François MICHEL demande si la CAE peut intervenir financièrement dans le projet ? Madame Nadine ROBERT lui répond par la négative.</p> <p>Monsieur Jean François MICHEL demande si une association est envisagée afin de promouvoir ce patrimoine ? Madame Sylvie BERGER lui répond, qu'une association est en cours de constitution notamment afin de pouvoir intervenir auprès des différents publics.</p> <p>Madame Véronique MARCOT précise que cet article du code de l'urbanisme ne peut s'appliquer que pour les communes qui possèdent un PLU.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p>
<b>NOTE</b>	<b>14,39/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 6</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Laboratoire de découpe de viande <b>Porteur de projet :</b> M. Vincent MAILLARD <b>Fiche action concernée :</b> N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales <b>Présentation :</b> Monsieur Vincent MAILLARD
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b> 45 000,00 € HT <b>FEADER sollicité</b> 25 280,50 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Matériaux et travaux	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	25 280,50 €
CD 88	8 000,00 €
Autofinancement	11 719,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>

Présentation du projet
<p>Rachat de bâtiments d'une ancienne exploitation agricole voisine, possédant une salle de traite vétuste, et inutile à l'activité de mon exploitation.</p> <p>Volonté de transformer cet espace en atelier de découpe laboratoire avec une chambre froide et un magasin de vente.</p> <p>Ces travaux sont nécessaires car les locaux sont inadaptés et peu fonctionnels pour travailler dans de bonnes conditions sanitaires et réglementaires.</p>
Remarques
<p>Madame Véronique MARCOT demande si le montant du plan de financement est le montant total du projet ? Monsieur Vincent MAILLARD répond par l'affirmative et précise que ce montant est un minimum compte tenu de l'augmentation importante des matières premières actuellement.</p> <p>Madame Stéphanie ALIZANT demande si à terme, ce projet permettra la création d'emploi ? Monsieur Vincent MAILLARD répond qu'il aimerait à terme embaucher un boucher à temps partiel.</p> <p>Monsieur Gérard XOLIN s'interroge sur les matériaux utilisés. Monsieur Vincent MAILLARD indique que le bâtiment est déjà existant et qu'il s'agit d'une rénovation complète avec mise aux normes sanitaires pour la transformation de la viande.</p>
Conflit d'intérêt
-
Synthèse de la sélection
-

<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 23 Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>13,26/20</b>

<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 7</b> - NOTATION -	<b>Projet : Acquisition d'un véhicule frigorifique dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial</b> <b>Porteur de projet : Ville d'Epinal</b> <b>Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales</b> <b>Présentation : Monsieur Dominique ANDRES et Madame Julie SCHERRER</b>	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	46 750,00 HT
	<b>FEADER sollicité</b>	28 000,00 €

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Acquisition véhicule frigorifique	43 750,00 €
3 années d'entretien du véhicule	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 750,00 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	28 000,00 €
Autofinancement Ville d'Epinal	18 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 750,00 €</b>



Présentation du projet	
<p>En 2018, la ville d'Epinal lance un nouveau marché de restauration scolaire avec des marqueurs forts : + de bio et de local.</p> <p>En 2019, Epinal est lauréate du réseau Cantines Durables – Territoires Engagés</p> <p>EN 2020, Epinal s'engage dans un Programme Alimentaire Territorial avec l'ambition d'améliorer l'alimentation des spinaliens.</p> <p>En 2021, il rejoint le PAT du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et lance la mise en place d'une régie maraichère et son utilisation sur 2 sites : le centre aéré de la 40 semaine et la maison de retraite Les magnolias.</p> <p>Afin de pouvoir poursuivre la dynamique engagée via l'expérimentation de la régie maraichère, il est maintenant nécessaire d'acquérir un véhicule frigorifique afin de transporter les denrées alimentaires et les repas sur les différents sites de la Ville.</p>	
Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p>
NOTE	<b>14,09/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 8</b> - NOTATION -	<p><b>Projet :</b> Réhabilitation de l'ancien lavoir</p> <p><b>Porteur de projet :</b> Commune de Regnévelle</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales</p> <p><b>Présentation :</b> Monsieur Jacques COTTEREAU</p>			
	<table border="1"> <tr> <td><b>Coût total prévisionnel du projet</b></td> <td>18 981,10 € HT</td> </tr> <tr> <td><b>FEADER sollicité</b></td> <td>13 286,77 €</td> </tr> </table>	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	18 981,10 € HT	<b>FEADER sollicité</b>
<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	18 981,10 € HT			
<b>FEADER sollicité</b>	13 286,77 €			

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Installation de chantier	560,00 €
Curage démolition	900,00 €
Gros-œuvre	5 078,70 €
Charpente	2 600,00 €
Menuiseries extérieures	1 500,00 €
Electricité	1 590,00 €
Serrurerie / Métallerie	6 752,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 981,10 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	13 286,77 €
Etat / DETR	1 898,11 €
Autofinancement Commune	3 796,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 981,10 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>La volonté communale est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de retrouver la structure originelle du lavoir et le mettre en valeur;</li> <li>- Une vocation culturelle, pour la jeunesse (table de ping-pong, mur d'expression, bibliothèque en libre-service, ...);</li> <li>- Une participation à l'accueil des touristes de passage (lieu de halte) dans la commune (Chemin pédestre du Club Vosgien, Vététistes, chemin équestres, cyclotourisme...);</li> <li>- Apporter une sécurisation à l'arrêt bus scolaire.</li> </ul> <p>Les objectifs poursuivis liés à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la sécurité, la convivialité, les rencontres pour tous : jeunes, moins jeunes, parents mais aussi touristes et étrangers ;</li> <li>- Proposer un abri bus scolaire, espace de détente pour les adolescents (table de ping-pong, espace d'expression, bibliothèques en libre-service...) et mettre à la disposition des touristes un abri avec des informations sur le territoire de la communauté de Communes.</li> </ul>
<b>Remarques</b>
<p>Monsieur Jean François MICHEL interroge le maire afin de connaître la nature des tuiles qui seront utilisées et si l'association « Maisons Paysannes » a été sollicitée. Monsieur Jacques COTTEREAU répond que les tuiles seront en terre cuites mais qu'il ne connaît pas la forme de ces dernières. Il ajoute que la commune est accompagnée par le CAUE dans ce projet de réhabilitation et de valorisation du patrimoine.</p> <p>Monsieur Philippe CHOSEROT demande si les bassins du lavoir sont encore présents. Monsieur Jacques COTTEREAU lui indique que non, les bassins ont été enlevés il y a de nombreuses années car le lavoir était devenu un hangar communal.</p>
<b>Conflit d'intérêt</b>
<p><i>Madame Stéphanie ALIZANT quitte la salle et ne prend pas part au vote.</i></p>
<b>Synthèse de la sélection</b>
-

<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention :0 Nombre de voix exprimés : 22 soit Nombre de votants :23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 1 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>14,95/20</b>
<b>Avis</b>	
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>Montant FEADER attribué</b>
	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 9</b> - NOTATION -	<b>Projet : Aménagement d'un belvédère – les Vignes</b> <b>Porteur de projet : Commune de Romont</b> <b>Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales</b> <b>Présentation : Monsieur Bertrand GRANDIDIER</b>
<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	30 450,00 € HT
<b>FEADER sollicité</b>	24 360,00 €

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Acquisition du terrain et frais correspondant	2 500,00 €
Terrassement, aménagement de la plateforme	4 300,00 €
Espaces verts et plantations	1 250,00 €
Mobilier bois	3 600,00 €
Table d'orientation	16 000,00 €
Signalétique	2 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	24 360,00 €
Autofinancement Commune	6 090,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>La commune de Romont possède sur son territoire un coteau jadis en nature de vignes. Cet espace naturel exposé plein sud surplombe la commune et offre une vision à l'infini sur une partie du massif montagneux des Vosges, du sommet du DONON au Ballon d'Alsace. Cette vue remarquable est déjà très prisée des habitants du secteur et des amoureux de la nature.</p>

<p>Le conseil municipal a émis le souhait de favoriser l'accès à cette richesse naturelle en proposant un <b>espace à la fois ludique, convivial et instructif</b>.</p> <p>L'ensemble des travaux prévus seront inscrits dans le respect du lieu sans bouleversement de la topographie et en veillant à l'utilisation de matériaux naturels et locaux tel que le bois, le calcaire et des végétaux endogènes.</p> <p>Le point d'orgue de cet aménagement sera la mise en place <b>d'une table d'orientation</b>.</p> <p>Afin de profiter pleinement des lieux, du <b>mobilier bois</b> sera installé.</p> <p>Les travaux comprennent également les terrassements nécessaires à la création d'une plateforme stabilisée, la plantation de végétaux venant s'appuyer sur une structure bois favorisant ainsi l'ombrage.</p> <p>Au-delà de la fréquentation du lieu par les familles, celui-ci sera proposé en libre accès au public scolaire, aux activités périscolaires et aux centres d'activités du secteur.</p> <p>D'autre part, ce site se trouve à proximité immédiate d'activités touristiques organisées par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Randonnée pédestre N°2 - les fontaines lavoirs de Romont et Circuits VTT N°104 et 105 - les lavoirs. Ce belvédère sera donc un complément aux animations déjà en place.</p>					
<b>Remarques</b>					
Monsieur Jean François MICHEL demande si un projet éolien est prévu dans le secteur. Monsieur Bertrand GRANDIDIER répond qu'à sa connaissance aucun projet éolien n'est d'actualité sur le secteur.					
<b>Conflit d'intérêt</b>					
-					
<b>Synthèse de la sélection</b>					
-					
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p>				
<b>NOTE</b>	<b>14,52/20</b>				
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"><b>Avis</b></th> <th style="width: 50%;"><b>Montant FEADER attribué</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Favorable  <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve  <input type="checkbox"/> Reporté  <input type="checkbox"/> Défavorable </td> <td style="text-align: center;">           Défini au moment de la validation, après instruction du dossier </td> </tr> </tbody> </table>		<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>	<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>				
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier				

Départ de M. Michel FOURNIER – collège public qui donne procuration à M. Pascal HAULLER – collège public.

<b>NUMÉRO 10</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Traversée de village – RD 10 <b>Porteur de projet :</b> Commune de Domèvre sur Durbion <b>Fiche action concernée :</b> N°4 Accompagner l'utilisation du bois dans les projets de rénovation ; construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... <b>Présentation :</b> Monsieur Bernard MOREL	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	40 750,00 € HT
<b>FEADER sollicité</b>	10 187,50 €	

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Mobilier urbain (Chêne local)	40 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 750,00 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	10187,50 €
Autofinancement Commune	8 150,00 €
Région Grand Est	12 225,00 €
DETR	10 187,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 750,00 €</b>

<b>Présentation du projet</b>	
<p>La municipalité de Domèvre s'est engagée depuis un peu plus d'un an dans le projet de requalification de la traversée du village ainsi que de certaines rues.</p> <p>Cette requalification consiste à réaliser l'enfouissement, redéfinir un emplacement pour le monument aux morts et aménager les trottoirs pour faciliter les déplacements piétons tout en y intégrant du mobilier urbain.</p> <p>La commune a été accompagnée par le CAUE des Vosges.</p> <p>La volonté de la commune est de mettre en valeur les ressources locales et d'avoir une véritable appropriation par la population locale. Le bois qui sera utilisé pour réaliser les mobiliers urbains proviendra en priorité des forêts communales et il sera transformé par les scieurs présents sur la commune.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Monsieur Jean François MICHEL demande si ce projet comprend l'ancien château dans son périmètre. Monsieur Bernard MOREL indique que le secteur du château n'est pas concerné par le projet de traversée du village. Il précise que le château a bénéficié d'une remise en état de la porte et du puit.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
-	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0</p> <p>Pour : 23 / Contre : 0</p>

<b>NOTE</b>	<b>16,91/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 11</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Signalétique Base Natur'o <b>Porteur de projet :</b> Communauté d'Agglomération d'Epinal <b>Fiche action concernée :</b> N°4 Accompagner l'utilisation du bois dans les projets de rénovation ; construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... <b>Présentation :</b> Mesdames Isabelle VAIREL et Anne Lise BOULLOUDNINE			
	<table border="1"> <tr> <td><b>Coût total prévisionnel du projet</b></td> <td>79 316,89 € HT</td> </tr> <tr> <td><b>FEADER sollicité</b></td> <td>22 501,41 €</td> </tr> </table>	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	79 316,89 € HT	<b>FEADER sollicité</b>
<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	79 316,89 € HT			
<b>FEADER sollicité</b>	22 501,41 €			

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Frais de conception	9 000,00 €
Fournitures enseignes	70 316,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 316,89 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	22 501,41 €
Autofinancement CAE	56 815,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 316,89 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>La Base Natur'O avec la création de son stade d'Eaux Vives répond à plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser le secteur touristique sur le territoire de l'agglomération avec un équipement nautique différenciant,</li> <li>- Performer dans la discipline du canoë-kayak avec un outil adapté pour l'accompagnement du haut niveau et l'organisation d'événements internationaux,</li> <li>- Proposer une nouvelle offre sportive et ludique aux habitants du territoire,</li> <li>- Former les intervenants de la sécurité civile et les pompiers pour les interventions en secteurs urbains inondés grâce à un plateau technique inondation,</li> <li>- Sécuriser les jeunes avec des activités pédagogiques pour appréhender les effets d'une rivière en toute sécurité.</li> </ul> <p>La signalétique sur site est une étape indispensable à la valorisation du projet, afin d'orienter les touristes, les habitants, les scolaires, les groupes.  Une charte graphique a donc été élaborée selon un cahier des charges précis :  La demande s'est orientée autour du bois local :  1/ Mise en avant du matériau « bois » dans la fourniture d'une signalétique directionnelle.</p>



2/ Une provenance locale des matériaux, pour la recherche du fournisseur. 3/ La conception et la fabrication des supports, en local. <i>Frein : l'ABF a modifié le projet initial tout bois, le cahier des charges a donc été modifié en conséquence</i> :Au final, les éléments bois composent 40% des enseignes 5 entrées de site ont été identifiées pour apposer la signalétique : rue Louis Barthou, quai de Dogneville, avenue de la République, sur le parking du site.	
<b>Remarques</b>	
Monsieur Pascal TRIBOULOT demande quelle est la part du bois dans cette signalétique ? Madame Anne Lise BOULOU DNINE répond que la volonté de la CAE était d'avoir une signature constituée majoritairement de bois mais que l'ABF a fait des préconisations qui réduisaient le pourcentage de bois dans la signalétique qui pouvait être installée et que la part du bois représente donc 40% pour tenir compte de l'avis de l'ABF.	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
Madame Véronique MARCOT et Messieurs Thierry GAILLOT et Pascal HAULLER quittent la salle et ne prennent pas part au vote.	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 19 dont 7 du collège public et 12 du collège privé Abstention :0 Nombre de voix exprimés : 19 soit Nombre de votants :23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 4 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>12,37/20</b>
<b>Avis</b>	
<b>Montant FEADER attribué</b>	
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Départ de Madame Lydie SAUNIER – collège privé qui donne procuration à Madame Béatrice PIRODDI collège privé.

<b>NUMÉRO 12</b> - NOTATION -	<b>Projet</b> : Installation d'un abri bois pour les associations et les habitants de la commune <b>Porteur de projet</b> : Commune de Chavelot <b>Fiche action concernée</b> : N°4 Accompagner l'utilisation du bois dans les projets de rénovation ; construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... <b>Présentation</b> : Monsieur Francis ALLAIN	
	<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	45 000,00 € HT (dont 26 000,00 € éligible LEADER)
<b>FEADER sollicité</b>	20 800,00 €	

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Préau	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	20 800,00 €
Autofinancement Commune	24 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>

Présentation du projet	
<p>L'architecture actuelle est un bâti abris bois, l'opération consistera à fermer le local, de créer une petite extension s'appuyant sur le bâti existant avec la technique ossature bois pour les murs extérieurs et plafond.</p> <p>Implantation : Place de la République, proximité gymnase, ruche et salle des fêtes.</p> <p>Objectif : un projet qui s'appuie sur la volonté de la commune de promouvoir la forêt et le traitement du Bois dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le bois auprès des administrés,</li> <li>- Valoriser le site,</li> <li>- Renforcer la communication visuelle, passage de piétons et de sportifs,</li> <li>- Compléter notre action schéma d'accueil au public (ONF),</li> <li>- S'inscrire dans la démarche valorisation du bois (écoparc).</li> </ul>	
Remarques	
<p>Monsieur Philippe CHOSEROT demande quelle est la surface concernée par le projet. Monsieur Francis ALLAIN répond que le bâtiment fait 35 m<sup>2</sup>.</p> <p>Madame Stéphanie ALIZANT demande si le bois qui sera utilisé proviendra de la forêt communale ? Monsieur Francis ALLAIN répond que non la surface de la forêt communale n'est pas suffisante (90 ha) mais qu'il sera fait appel à des bois vosgiens.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
<b>VOTE</b>	<p>Nombre de votants : 23 dont 11 du collège public et 12 du collège privé</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Nombre de voix exprimés : 23 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p>
<b>NOTE</b>	<b>14,91/20</b>
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 13</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Charte architecturale bois local FODEX	
	<b>Porteur de projet :</b> Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	
	<b>Fiche action concernée :</b> N°3 – La filière forêt-bois de l’amont forestier à l’aval industriel	
	<b>Présentation :</b> Monsieur Pierre SYLVESTRE	
<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	10 000,00 €	
<b>FEADER sollicité</b>	8 000,00 €	

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Prestation d’animation et de supervision en matière d’architecture	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	8 000,00 €
Autofinancement CCVCSO	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>La démarche FODEX s’applique à valoriser les atouts naturels du territoire de Darney-La Voge en même temps que sa filière forêt-bois. Cela inclut le devenir du bois local en particulier le feuillu, son emploi dans des projets architecturaux exemplaires grâce au soutien éclairé d’un collectif d’architectes motivés pour déterminer de nouvelles pratiques de construction plus durables et réfléchies (la frugalité créative).</p> <p>Le Comité National d’Orientation demande d’ailleurs de mettre en place un dialogue continu entre architectes, forestiers et acteurs de la filière bois.</p> <p>Le collectif FODEX a souhaité la création d’une charte architecture et bois local pour soutenir l’émergence de projets de constructions en bois local provenant du territoire FODEX, incluant la transformation de ce bois sur place. Les réalisations en bois sur une architecture frugale contribueront à donner une identité particulière au territoire. La charte regroupe les thèmes suivants : sécurisation de l’approvisionnement, mutualisation des ressources, économie circulaire et locale, innovation, valorisation de l’identité du territoire, recyclage, économie d’énergie etc.</p> <p>Dans ce cadre, il est proposé de recourir à une prestation externe de conseil et d’animation en matière d’architecture dont les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L’animation d’un groupe d’environ 20 architectes pour la définition d’une charte de la construction en bois local ;</li> <li>• La rédaction de cette charte pour tout le territoire Fodex ;</li> <li>• La supervision de tous les projets FODEX portés par les communes et EPCI avec la particularité « construction en bois local ».</li> </ul>
<b>Remarques</b>
<b>Conflit d'intérêt</b>

Mesdames Véronique MARCOT, Stéphanie ALIZANT, Messieurs Pascal TRIBOULOT, Jean François LECOMTE, Yves DESVERNES, Jean Luc MUNIERE, Alain ROUSSEL quittent la salle et ne prennent pas part au vote.					
<b>Synthèse de la sélection</b>					
-					
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 15 dont 6 du collège public et 9 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 15 soit Nombre de votants : 23 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 8 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 15 Contre : 0				
<b>NOTE</b>	<b>16,40/20</b>				
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Avis</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Montant FEADER attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Favorable  <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve  <input type="checkbox"/> Reporté  <input type="checkbox"/> Défavorable         </td> <td style="text-align: center;">           Défini au moment de la validation, après instruction du dossier         </td> </tr> </tbody> </table>		Avis	Montant FEADER attribué	<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
Avis	Montant FEADER attribué				
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier				

Départ de Monsieur Alain ROUSSEL – collège public donne procuration à Monsieur Yves DESVERNES – collège public.

Départs de Madame Véronique MARCOT, et de Monsieur Marc BARBAUX.

### ***3. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable***

<b>NUMÉRO</b> 1	<b>Réalisation</b> : Fête du bois 2022 à Villotte <b>Porteur</b> : Association Culture et Partage <b>Fiche action concernée</b> : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles
--------------------	--

Après le succès de la première édition en 2019, l'association a programmé une nouvelle édition le 21 Aout 2022. L'objectif de cette journée culturelle et festive est de faire découvrir les ressources et l'utilité de la forêt, de suivre le parcours du bois, en découvrant son processus de transformation et ses multiples utilisations et d'aller à la rencontre des métiers qui y participent.

Madame Cécile PIERRE annonce que le projet porté par l'association Culture & et partage a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **4 755,74 €** pour une assiette éligible de **6 757,18 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 3 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Coûts liés à l'organisation de l'évènement	6 757,18 €
<b>Total</b>	<b>6 757,18 €</b>

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
LEADER	4 755,74 €
CCVCSO	400,00 €
CD 88	250,00 €
Autofinancement	1 351,44 €
<b>Total</b>	<b>6 757,18 €</b>

Conflit d'intérêt	
<i>Monsieur Jean Luc MUNIERE quitte la salle et ne prend pas part au vote.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 21 dont 10 du collège public et 11 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 21 soit Nombre de votants : 22 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 1 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 21 Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>17,73/20</b> attribuée lors du comité de programmation du 3 mai 2022
Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>4 755,74 €</b>

<b>NUMÉRO</b> 2	<b>Réalisation</b> : Réalisation d'une fresque murale dans le cadre du budget participatif <b>Porteur</b> : Commune d'Épinal <b>Fiche action concernée</b> : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales
--------------------	---

Projet #10 issu du budget participatif – Des fresques hauts les murs !

Le but est de créer une ou des fresques sur les murs de la Ville par exemple sur le thème des images d'Épinal ou en confiant la réalisation des œuvres à des artistes locaux reconnus.

C'est un projet né de l'association de plusieurs projets :

- Mur trompe l'œil sur le thème des Images d'Épinal par Mme Renaudin ;
- L'Art dans la rue par Mme Scalini.

Le mur retenu est celui place de la Chipotte.

Madame Cécile PIERRE annonce que le projet porté par la Commune d'Épinal a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de 24 000,00 € pour une assiette éligible de 30 000,00 €.

Pour rappel, le projet a été noté le 3 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Conception et réalisation d'une œuvre d'art – fresque murale	30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	24 000,00 €
Autofinancement commune	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>

<b>Conflit d'intérêt</b>	
-	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 22 soit Nombre de votants : 22 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0



<b>NOTE</b>	<b>12,22/20 attribuée lors du comité de programmation du 3 mai 2022</b>	
	<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>24 000 €</b>

<b>NUMÉRO</b> <b>3</b>	<b>Réalisation : Réhabilitation de l'ancien parcours de santé de la fontaine Guery à Epinal</b> <b>Porteur : Commune d'Epinal</b> <b>Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles</b>
---------------------------	--

Projet #12 issu du budget participatif

Le but est de réhabiliter le parcours santé de la forêt de la « 40 semaine » pour favoriser la pratique sportive. Cette forêt est très usitée par les spaliens, les écoles et les associations sportives. C'est le club de foot du quartier qui a proposé le projet.

Madame Cécile PIERRE annonce que le projet porté par la Commune d'Epinal a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **15 902,64 €** pour une assiette éligible de **19 878,30 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 3 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Fourniture et pose de panneaux, agrès en bois pour la création d'un parcours de santé	19 878,30 €
<b>Total</b>	<b>19 878,30 €</b>

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	15 902,64 €
FIBOIS	3 975,66 €
<b>Total</b>	<b>19 878,30 €</b>

<b>Conflit d'intérêt</b>
-
<b>Synthèse de la sélection</b>
-

<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 22 soit Nombre de votants : 22 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 / Contre : 0	
<b>NOTE</b>	<b>15,36/20</b> attribuée lors du comité de programmation du 3 mai 2022	
	<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>15 902,64 €</b>

<b>NUMÉRO</b> 4	<b>Réalisation</b> : Valorisation du patrimoine culturel local <b>Porteur</b> : Association pour la découverte du patrimoine local <b>Fiche action concernée</b> : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales
--------------------	---

Le projet comporte 2 volets :

- la mise en valeur d'un artiste local avec une demande de financement d'une sculpture (l'artiste, Jean-Louis Rollin a déjà réalisé des sculptures, une se situe au collège de Monthureux, une autre dans un quartier prioritaire de la commune, et encore une autre à Epinal),
- la réalisation de panneaux signalétiques le long d'un parcours fléché pour la découverte de plusieurs lieux remarquables du village (places, maisons, lavoir...).

Madame Cécile PIERRE annonce que le projet porté par l'association pour la découverte du patrimoine local a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **2 921,97 €** pour une assiette éligible de **3 802,19 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 03 mai 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Sculpture	3 372,17 €
Panneaux	430,02 €
<b>Total</b>	<b>3 802,19 €</b>

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	2 921,97 €
Commune de Monthureux sur Saône	500,00 €

ADPL	380,22 €
<b>Total</b>	<b>3 802,19 €</b>

<b>Conflit d'intérêt</b>	
-	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
-	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimés : 22 soit Nombre de votants : 22 – nbre de personnes concernées par conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0
<b>NOTE</b>	<b>14,88/20 attribuée lors du comité de programmation du 3 mai 2022</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>2 921,97 €</b>

#### **4. Point sur la candidature LEADER 2023 - 2027**

Monsieur LEMESLE présente aux membres du Comité de Programmation un résumé de la candidature LEADER 2023-2027. Il explique la maquette financière élaborée et indique que le montant de l'enveloppe FEADER qui sera sollicitée est de 1 400 000 €.

Il présente ensuite la composition prévisionnelle du Comité de programmation du futur GAL ainsi qu'une carte de la répartition de ces membres pressentis.

Au regard de cette présentation, Monsieur Pascal TRIBOULOT manifeste sa désapprobation concernant le non-positionnement de l'interprofession du bois comme membre du prochain comité de programmation.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que la gouvernance a été élaborée sur les bases suivantes :

- Respecter un équilibre au regard des fiches actions où le bois est de fait moins représenté,
- Garantir une meilleure représentation des territoires du PETR et donc associer des acteurs implantés sur les différents EPCI membres du PETR.

En outre, le secteur est représenté par l'ONF dans le collège public et par deux entreprises dans le collège privé.

a. Dates des prochains Comités de programmation

Les prochains Comité de Programmation auront lieu :

**le mercredi 14 décembre 2022 à 14h00**

à la salle de réunion de la Maison de l'Habitat et du territoire (Epinal)

## 5. Communication des notes obtenues

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	« Les traces d'Addi Bâ»- Association Château Vert	15,18 / 20
2	Investissement dans une cave d'affinage dans le cadre de la structuration d'une filière de fromages produits à partir de lait bio certifié « lait de foin »- GIE Biotop	16,17 / 20
3	Installation d'une vitrine pour l'aménagement d'un espace de vente – SAS ferme La Blonde	14,41 / 20
4	Réalisation d'un diagnostic pour l'établissement d'un schéma d'accueil touristique en forêt – Commune d'Epinal	14,90 / 20
5	Sensibilisation, mise en valeur et protection des éléments remarquables du patrimoine local – Commune de Trémonzey	14,39 / 20
6	Laboratoire de découpe de viande – M. Vincent MAILLARD	13,26 / 20
7	Acquisition d'un véhicule frigorifique dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial – Commune d'Epinal	14,09 / 20
8	Réhabilitation de l'ancien lavoir – Commune de Regnévelle	14,95 / 20
9	Aménagement d'un belvédère – les Vignes – Commune de Romont	14,52 / 20
10	Traversée de village – RD 10 – Commune de Domèvre sur Durbion	16,91 / 20
11	Signalétique Base Natur'o – CAE	12,37 / 20
12	Installation d'un abri bois pour les associations et les habitants de la commune – Commune de Chavelot	14,91 / 20
13	Charte architecturale bois local FODEX - CCVCSO	16,40 / 20

**- CONCLUSION –**

13 nouveaux projets présentés sur 13 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 17h00.

Le Président du GAL,

  
Christophe LEMESLE  
